

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

Arrondissement de  
MILLAU

Commune  
De La Roque  
Sainte Marguerite.

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

PREFECTURE DE L'AVEYRON

-0-0-0-0-0-

Arrêté N° 7 du 9 mai 2022

Objet : Arrêté de circulation

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETREL à l'occasion de la plantation de 130 poteaux, route de la Roque sainte Marguerite à Pierrefiche du Larzac, devant se dérouler entre le 15 mai et le 30 juin ;

Considérant que ces travaux présentent des risques à l'égard des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation, afin de prévenir ces risques ;

#### ARRETE

**Article 1er** : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de modifier la circulation (ralentissements) comme suit : du lundi 16 mai 2022 au jeudi 30 juin 2022.

**Article 2** : La signalisation de modification de la circulation sera mise en place et entretenue par l'entreprise SOGETREL afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

**Article 4** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de La Roque Sainte Marguerite.

**Article 6** : Le Préfet de l'aveyron, la Gendarmerie de Millau, l'entreprise SOGETREL, et le maire de la commune de La Roque Sainte Marguerite sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire,

POLYCARPE Annie

A La Roque Sainte Marguerite,  
le 9 mai 2022

